

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Décembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note PR.2 des états financiers décrit les nouvelles dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la SICAV TRESOR a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 42 495 Dinars en date du 12 juin 2020. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, la SICAV TRESOR a constaté le différentiel de la retenue à la source, sur les comptes à termes à échoir en 2021 s'élevant à 18 465 Dinars en date du 28 décembre 2020.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 24,61% de l'actif total au 31 Décembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 27 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	79 575 370,397	102 689 536,297
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		21 075 442,704	27 418 930,174
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		52 362 611,695	67 695 612,135
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 137 315,998	7 574 993,988
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	74 778 624,536	49 852 084,396
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		74 778 505,341	49 454 906,613
AC2-B	DISPONIBILITES		119,195	397 177,783
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	47 058,411
TOTAL ACTIF			154 353 994,933	152 588 679,104
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	68 912,836	68 127,257
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	66 167,397	70 315,045
TOTAL PASSIF			PA 135 080,233	138 442,302
ACTIF NET			154 218 914,700	152 450 236,802
CP1	CAPITAL	CP1	147 020 136,531	145 026 489,657
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	7 198 778,169	7 423 747,145
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		139,163	1 359,200
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7 491 366,582	9 023 965,558
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-292 727,576	-1 601 577,613
ACTIF NET			154 218 914,700	152 450 236,802
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			154 353 994,933	152 588 679,104

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
			au	au	au	au
			31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	950 891,005	4 590 480,903	1 291 554,199	6 302 638,568
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		311 483,360	1 477 003,360	453 942,240	2 017 748,980
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		639 407,645	2 847 187,825	837 611,959	4 007 401,806
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	266 289,718	0,000	277 487,782
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 076 810,655	3 920 014,375	994 161,038	3 883 706,829
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		230 270,160	534 901,798	74 094,626	212 769,529
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		621 117,575	2 265 234,258	466 285,808	2 358 084,588
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		209 182,566	1 103 637,965	453 780,604	1 312 852,712
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		16 240,354	16 240,354	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			2 027 701,660	8 510 495,278	2 285 715,237	10 186 345,397
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-207 505,191	-799 509,591	-206 078,943	-916 442,931
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 820 196,469	7 710 985,687	2 079 636,294	9 269 902,466
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-55 867,390	-219 619,105	-56 065,629	-245 936,908
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 764 329,079	7 491 366,582	2 023 570,665	9 023 965,558
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-654 837,004	-292 727,576	-816 260,681	-1 601 577,613
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 109 492,075	7 198 639,006	1 207 309,984	7 422 387,945
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		654 837,004	292 727,576	816 260,681	1 601 577,613
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-312 528,511	-341 834,373	87 956,984	2 882 024,459
PR4-C	+/- VALUES REALISEES./CESSION DE TITRES		422 055,909	583 612,652	8 998,783	-2 707 489,453
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 873 856,477	7 733 144,861	2 120 526,432	9 198 500,564

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au 31/12/2020	au 31/12/2020	au 31/12/2019	au 31/12/2019
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 873 856,477	7 733 144,861	2 120 526,432	9 198 500,564
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	1 764 329,079	7 491 366,582	2 023 570,665	9 023 965,558
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-312 528,511	-341 834,373	87 956,984	2 882 024,459
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	422 055,909	583 612,652	8 998,783	-2 707 489,453
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-7 332 738,756	0,000	-7 805 962,203
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-14 672 110,378	1 368 271,793	-18 247 272,547	-48 252 541,874
SOUSCRIPTIONS	30 099 739,528	174 335 543,166	73 738 832,514	288 607 547,237
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	29 288 200,000	170 626 600,000	71 835 000,000	283 443 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-456 679,476	-2 770 975,959	-1 237 903,262	-5 070 544,911
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	27,314	2 499 395,867	661,930	3 327 333,568
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	1 268 191,690	3 980 523,258	3 141 073,846	6 907 758,580
RACHATS	-44 771 849,906	-172 967 271,373	-91 986 105,061	-336 860 089,111
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-43 525 000,000	-168 822 400,000	-89 566 500,000	-330 616 700,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	676 219,346	2 718 644,554	1 538 554,821	5 891 965,075
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-40,558	-2 590 265,093	-825,355	-3 626 017,993
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-1 923 028,694	-4 273 250,834	-3 957 334,527	-8 509 336,193
VARIATION DE L'ACTIF NET	-12 798 253,901	1 768 677,898	-16 126 746,115	-46 860 003,513
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	167 017 168,601	152 450 236,802	168 576 982,917	199 310 240,315
AN4-B FIN DE PERIODE	154 218 914,700	154 218 914,700	152 450 236,802	152 450 236,802
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 635 397	1 474 987	1 652 302	1 946 724
AN5-B FIN DE PERIODE	1 493 029	1 493 029	1 474 987	1 474 987
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	102,126	103,357	102,025	102,382
B- FIN DE PERIODE	103,292	103,292	103,357	103,357
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,54%	4,81%	5,18%	5,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.10.2020 AU 31.12.2020

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31.12.2020, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres.

La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		20,418,505.904	21,075,442.704	13.67
AMEN BANK 2009 A	30,000	798,900.000	807,780.000	0.52
AMEN BANK 2009 B	30,000	798,900.000	811,692.000	0.53
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	1,665,000.000	1,700,240.000	1.10
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	300,000.000	303,888.000	0.20
AMEN BANK2008	10,000	400,000.000	413,808.000	0.27
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	700,000.000	729,664.000	0.47
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,487,636.000	1,552,512.800	1.01
ATB 2009/B1	5,000	200,000.000	205,648.000	0.13
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,327,441.600	1.51
ATL 2015/1	10,000	400,000.000	411,840.000	0.27
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	400,000.000	417,368.000	0.27
BH 2009	70,000	2,149,000.000	2,149,392.000	1.39
BNA 2009	10,000	266,300.000	274,780.000	0.18
BTK 2009	50,000	1,665,046.154	1,753,046.154	1.14
CIL 2017/1	30,000	1,200,000.000	1,237,584.000	0.80
HL 2013/2B	10,000	200,000.000	209,896.000	0.14
HL 2014/1	10,000	200,000.000	202,152.000	0.13
STB 2008/1	50,000	2,600,000.000	2,718,480.000	1.76
STB 2008/2	2,200	72,523.750	75,630.150	0.05
UIB 2009/1B	40,000	1,065,200.000	1,086,768.000	0.70
UIB 2009/1C	30,000	1,350,000.000	1,379,088.000	0.89
UIB 2011/1A	30,000	300,000.000	306,744.000	0.20

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1-B. Emprunts d'Etat		50,517,178.700	52,362,611.695	33.95
Bons du Trésor Assimilables		50,517,178.700	51,716,575.884	33.53
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,003,729.090	11.67
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,712,846.794	21.86
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			646,035.811	0.42
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		6,054,128.790	6,137,315.998	3.98
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	179,841.300	0.12
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,514,775.000	2.93
SICAV AXIS TRESORERIE	4,543	500,029.838	498,485.218	0.32
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	6,960	943,510.574	944,214.480	0.61
Total portefeuille titres		76,989,813.394	79,575,370.397	51.60

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **950,891.005 Dinars** du 01.10.2020 au 31.12.2020, contre **1,291,554.199 Dinars** du 01.10.2019 au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations de société	311,483.360	1,477,003.360	453,942.240	2,017,748.980
Revenus des Emprunts d'Etat	639,407.645	2,847,187.825	837,611.959	4,007,401.806
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	266,289.718	0.000	277,487.782
TOTAL	950,891.005	4,590,480.903	1,291,554.199	6,302,638.568

AC2 Note sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à **74,778,505.341 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme, en bons du trésor à court terme et en pension livrée et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				41,407,881.898	41,475,066.571	26.89
CDP 10J-01/01/2021	BIAT	7.13	10	4,993,575.918	5,000,000.001	3.24
CDP 10J-02/01/2021	BIAT	7.13	22	10,985,867.019	10,998,584.183	7.13
CDP 10J-03/01/2021	BIAT	7.13	10	4,993,575.918	4,998,713.149	3.24
CDP 10J-04/01/2021	BIAT	7.13	7	3,495,503.142	3,498,649.073	2.27
CDP 10J-06/01/2021	BIAT	7.13	1	499,357.592	499,678.478	0.32
CDP 10J-07/01/2021	BIAT	7.13	3	1,498,072.775	1,498,842.750	0.97
CDP 10J-08/01/2021	BIAT	7.13	2	998,715.183	999,100.094	0.65
CDP 10J-10/01/2021	BIAT	7.13	21	10,486,509.427	10,487,856.084	6.80
CDP 90J-14/01/2021	ATTIJARI BANK	7.76	7	3,456,704.924	3,493,642.759	2.27

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif net
BTCT 52S-02/03/2021	8.18	328	302,499.463	319,370.621	0.21
BTCT 52S-02/03/2021	7.00	103	98,352.829	101,120.319	0.07
BTCT 52S-25/05/2021	7.18	2,970	2,763,410.638	2,862,348.510	1.86
BTCT 52S-22/06/2021	7.13	4,000	3,734,645.608	3,841,510.488	2.49
BTCT 52S-20/07/2021	7.13	7,400	6,904,082.147	7,075,253.451	4.59
BTCt 52S-17/08/2021	7.13	2,400	2,235,004.109	2,284,045.986	1.48
Total			16,037,994.794	16,483,649.375	10.69

AC2-A-3 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		10,700,000.000	10,803,873.753	7.01
DAT 92J-28/01/2021	7.76	BIAT	1	4,500,000.000	4,549,749.041	2.95
DAT 94J-01/02/2021	7.76	BIAT	1	4,000,000.000	4,042,860.712	2.62
DAT 91J-01/03/2021	7.3	BIAT	1	2,200,000.000	2,211,264.000	1.43

AC2-A-4 Créances sur opérations de pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				5,999,675.288	6,015,915.642	3.90
Prise en pension BTA 6.5% Juin 2025 30J- 29/01/2021	7.13	BT	16/12/2020	4,999,973.589	5,015,817.950	3.25
Prise en pension BTA 7.4% Février 2030 30J-15/01/2021	7.13	AMEN BANK	30/12/2020	999,701.699	1,000,097.692	0.65

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à **119.195 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31.12.2020 contre **47,058.411 Dinars** au 31.12.2019 et représentent la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2020 au 31.12.2020 à **1,076,810.655 Dinars**, contre **994,161.038 Dinars** du 01.10.2019 au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à CT	230,270.160	534,901.798	74,094.626	212,769.529
Revenus des Certificats de Dépôt	621,117.575	2,265,234.258	466,285.808	2,358,084.588
Revenus des autres placements (Dépôt à terme) (*)	209,182.566	1,103,637.965	453,780.604	1,312,852.712
Revenus des prises en pension	16,240.354	16,240.354	0.000	0.000
TOTAL	1,076,810.655	3,920,014.375	994,161.038	3,883,706.829

(*) Conformément aux dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la SICAV TRESOR a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 42 495 Dinars en date du 12 juin 2020. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, la SICAV TRESOR a constaté le différentiel de la retenue à la source, sur les comptes à termes à échoir en 2021 s'élevant à 18 465 Dinars en date du 28 décembre 2020.

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2020 au 31.12.2020 à **207,505.191 Dinars** contre **206,078.943 Dinars** du 01.10.2019 au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	83,002.075	319,803.831	82,431.576	366,577.166
Rémunération du dépositaire	41,501.041	159,901.929	41,215.791	183,288.599
Rémunération des distributeurs	83,002.075	319,803.831	82,431.576	366,577.166
Total	207,505.191	799,509.591	206,078.943	916,442.931

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2020 au 31.12.2020 à **55,867.390 Dinars**, contre **56,065.629 Dinars** du 01.10.2019 au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	41,500.490	159,899.936	41,215.372	183,286.503
Impôts et Taxes	4,700.368	22,450.660	5,714.289	25,327.121
Rémunération CAC	6,772.856	27,118.395	6,976.084	26,950.165
Jetons de présence	1,508.156	5,999.838	1,512.296	5,999.870
Contribution sociale de solidarité	0.000	200.000	0.000	200.000
Publicité et Publications	1,067.936	2,892.091	533.040	3,259.513
Charges Diverses	317.584	1,058.185	114.548	913.736
Total	55,867.390	219,619.105	56,065.629	245,936.908

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à **135,080.233 Dinars**, contre **138,442.302 Dinars** au 31.12.2019 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	68,912.836	68,127.257
PA 2	Autres créditeurs divers	66,167.397	70,315.045
	TOTAL	135,080.233	138,442.302

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2020, à **68,912.836 Dinars** contre **68,127.257 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	27,565.135	27,250.903
Dépositaire	13,782.566	13,625.451
Distributeurs	27,565.135	27,250.903
Total	68,912.836	68,127.257

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2020, à **66,167.397 Dinars** contre **70,315.045 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	11,232.124	11,828.506
Redevance CMF	13,782.382	13,625.309
Provision pour charges à payer	6,873.952	10,757.173
Rémunération CAC	27,193.712	27,195.917
Jetons de présence	5,999.286	5,999.448
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,085.941	908.692
Total	66,167.397	70,315.045

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2020 (en nominal)

- Montant : 147,498,700.000 Dinars
- Nombre de titres : 1,474,987
- Nombre d'actionnaires : 3,003

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 170,626,600.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1,706,266

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 168,822,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1,688,224

Capital au 31.12.2020 : 147,020,136.531 Dinars

- Montant en nominal : 149,302,900.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -2,282,763.469 Dinars
- Nombres de titres : 1,493,029
- Nombre d'actionnaires : 2,531

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2020 à **-2,282,763.469 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-2,472,210.343
1- Résultat non distribuable de la période	241,778.279
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres.	-341,834.373
<input type="checkbox"/> +/- valeurs réalisées sur cession de titres.	583,612.652
2- Régularisation des sommes non distribuables	-52,331.405
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-2,770,975.959
<input type="checkbox"/> Aux rachats	2,718,644.554
Total sommes non distribuables	-2,282,763.469

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2020 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	7,491,366.582
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-292,727.582
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	139.163
SOMMES DISTRIBUABLES	7,198,778.169

5.AUTRES INFORMATIONS :

<u>5-1 Données par action</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
• Revenus des placements	5.700	6.906
• Charges de gestion des placements	-0.535	-0.621
• Revenus net des placements	5.165	6.285
• Autres charges d'exploitation	-0.147	-0.167
• Résultat d'exploitation	5.018	6.118
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0.196	-1.086
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	4.821	5.032
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.196	1.086
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0.229	1.954
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.391	-1.836
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5.180	6.236

<u>5-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.137%	0.134%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	4.685%	4.923%
Actif net moyen	159,899,475.688	183,285,978.902

5.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.